

**DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
COMMUNE DE SAINT ANTONIN NOBLE VAL**

Le Conseil Municipal de Saint Antonin Noble Val s'est réuni le lundi 14 décembre 2020 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Denis FERTE, Maire, au lieu ordinaire de ses séances. La convocation a été adressée aux élus le 8 décembre 2020 soit 5 jours francs avant la réunion du conseil municipal.

L'assemblée délibérante compte 19 élus, le quorum est atteint lorsque 10 élus sont présents.

Etaient présents : Mme BIRS Elisabeth, M. BOUZILLARD Joël, M. BUIJSERD Hans, M. CABANES Philippe, M. CAUBEL Michel, Mme CAZET-DANNE Séverine, M. CHAUMONT Damien, M. FERTE Denis, M. PALACH Josian, Mme PAVAGEAU Jeannick, Mme RAFFI Véronique, M. RAMOND Nicolas, Mme ROUZAUD Virginie, Mme SLABIK Fabienne, Mme THIEULIN Emilie, M. VIRON Christian, Mme WEBER Isabelle.

Etaient absents, excusés et représentés : M. PAGES Philippe, Mme RAMES Bernadette.

Secrétaire de séance : Mme ROUZAUD Virginie.

DEL-14122020-008

**8/ PARC PHOTOVOLTAÏQUE - DELIBERATION SOLLICITANT
L'ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION DU PLUI**

Monsieur le Maire, expose que la société JPEE envisage un projet photovoltaïque sur des terrains privés situés sur la commune de St Antonin Noble Val.

Le projet portera sur des parcelles situées à l'Ouest du hameau de Servanac, pour une superficie de 7.5 ha.

Le projet prévoit une durée d'exploitation de 30 années.

Le présent vote a pour objet d'approuver le développement du projet photovoltaïque et d'enclencher la mise en compatibilité du document d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de développement d'un parc solaire ;
- **APPROUVE** la demande de mise en compatibilité du document d'urbanisme.

Le Maire

Denis FERTE

